

ville retirées pour estre affligées en quelque lieu en perpétuelle mémoire.⁴»

Le second service, ajoute M. Montfalcon, que le président Bellièvre rendit à sa ville natale, fut la composition de son Recueil de toutes les inscriptions antiques relatives à Lyon dont il eut connaissance et qui occupa les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il joignit aux textes épigraphiques tous les passages d'auteurs anciens où il était question de la colonie romaine et donna à son livre le nom de *Lugdunum priscum*; ce livre, on le sait, est écrit parfois, moitié français moitié latin; mais Bellièvre ne le publia point; il le regardait comme un simple recueil de notes et de matériaux destinés à être mis plus tard en œuvre. On croit qu'il le communiqua à Paradin qui publia les inscriptions recueillies par Bellièvre, en les plaçant à la fin de son histoire de Lyon. Pernetti a pensé que cette compilation a été faite de 1525 à 1556. Elle est dédiée aux Lyonnais, que Bellièvre affectionnait beaucoup. On lit, en effet, ces lignes dans ce livre :

« *Lugdunum patria mea cui vehementer adficio, Lugdunum deliciæ meæ, nonnulla a me Claudio Bellelievre, notata de Lugduno scholia, seu collectanea, quibus spero, annuente Domino, de ipsius patriæ meæ vetere dignitate aliquid tenere.* »

On peut appliquer au livre du *Lugdunum priscum* de Bellièvre, ce mot bien connu: « *habent sua fata libelli.* » Ce livre, en effet, a aussi son histoire. Voici d'abord ce qu'en a dit le P. Menestrier dans son *Introduction à la lecture de l'histoire*. (Lyon, 1694, p. 170.) « Cet ouvrage n'a jamais été imprimé, mais je le trouve cité par quelques auteurs, entre autres par le P. Labbe en ses *Disser-*

⁴ La ville, ne possédant pas de Musée, fit placer d'abord les tables de Claude dans la cour de l'ancien hôtel de ville alors situé près Saint-Nizier; mais elles masquèrent la fenêtre d'un voisin, Jacques Fenoil qui s'en plaignit au Consulat. Lorsque le nouvel hôtel de ville fut achevé, ces tables ornèrent le vestibule du rez-de-chaussée où sont aujourd'hui les statues en bronze du Rhône et de la Saône. Quand Artaud installa le Musée au palais Saint-Pierre, il obtint la remise de ces tables et leur assigna une place dans les vitrines du Musée; mais un autre directeur les fit descendre plus tard sous les portiques où personne ne pouvait lire leurs inscriptions; enfin, ces dernières années, M. Martin Daussigny les fit installer dans l'antichambre du Musée où, heureusement enfin, elles sont à l'abri de l'action corrosive du temps et où chacun peut les consulter à son aise. Ces tables furent payées cinquante-huit écus au soleil par le Consulat en 1529. (V. les *Regist. consul.* aux archives de la ville.)